



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 13 janvier 2009 — N° 1

(Séance extraordinaire)

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

Séance extraordinaire

Les députés se réunissent à 14 h 16.

Moment de recueillement

Le secrétaire général, M. François Côté, dépose :

Une lettre, adressée à M. François Gendron, président, par M. Jean Charest, premier ministre, en date du 19 décembre 2008, demandant qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée nationale se réunisse d'urgence à compter de 14 heures le mardi 13 janvier 2009, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, et ce, afin de procéder à l'élection du président et des vice-présidents, suivie de l'allocution du lieutenant-gouverneur, de permettre à la ministre des Finances de prononcer un énoncé économique qui sera suivi d'un débat et de permettre la présentation et toutes les étapes de l'étude d'un projet de loi portant sur les régimes complémentaires de retraite. L'Assemblée pourrait aussi procéder à la formation du Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que des commissions parlementaires.

(Dépôt n° 1-20090113)

La première session de la trente-neuvième législature de la province de Québec ayant été convoquée aujourd'hui pour l'expédition de ses affaires, les députés présents qui ont prêté et souscrit les serments d'office prescrits par la loi prennent place.

Le secrétaire général, M. François Côté, dépose :

Les listes des candidats proclamés élus à la suite des élections générales tenues le 8 décembre 2008. Ces documents, reçus les 15, 16 et 17 décembre 2008, lui ont été transmis par M. Marcel Blanchet, directeur général des élections, conformément à l'article 380 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3).

(Dépôt n° 2-20090113)

13 janvier 2009

LISTE DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Circonscription	Candidat élu	Appartenance politique
Abitibi-Est	Pierre Corbeil	Parti libéral du Québec
Abitibi-Ouest	François Gendron	Parti québécois
Acadie	Christine St-Pierre	Parti libéral du Québec
Anjou	Lise Thériault	Parti libéral du Québec
Argenteuil	David Whissell	Parti libéral du Québec
Arthabaska	Claude Bachand	Parti libéral du Québec
Beauce-Nord	Janvier Grondin	Action démocratique du Québec
Beauce-Sud	Robert Dutil	Parti libéral du Québec
Beauharnois	Guy Leclerc	Parti québécois
Bellechasse	Dominique Vien	Parti libéral du Québec
Berthier	André Villeneuve	Parti québécois
Bertrand	Claude Cousineau	Parti québécois
Blainville	Daniel Rathé	Parti québécois
Bonaventure	Nathalie Normandeau	Parti libéral du Québec
Borduas	Pierre Curzi	Parti québécois
Bourassa-Sauvé	Line Beauchamp	Parti libéral du Québec
Bourget	Maka Kotto	Parti québécois
Brome-Missisquoi	Pierre Paradis	Parti libéral du Québec
Chambly	Bertrand St-Arnaud	Parti québécois
Champlain	Noëlla Champagne	Parti québécois
Chapleau	Marc Carrière	Parti libéral du Québec
Charlesbourg	Michel Pigeon	Parti libéral du Québec
Charlevoix	Pauline Marois	Parti québécois
Châteauguay	Pierre Moreau	Parti libéral du Québec
Chauveau	Gérard Deltell	Action démocratique du Québec
Chicoutimi	Stéphane Bédard	Parti québécois
Chomedey	Guy Ouellette	Parti libéral du Québec
Chutes-de-la-Chaudière	Marc Picard	Action démocratique du Québec
Crémazie	Lisette Lapointe	Parti québécois
D'Arcy-McGee	Lawrence S. Bergman	Parti libéral du Québec
Deux-Montagnes	Benoit Charette	Parti québécois
Drummond	Yves-François Blanchet	Parti québécois
Dubuc	Serge Simard	Parti libéral du Québec
Duplessis	Lorraine Richard	Parti québécois
Fabre	Michelle Courchesne	Parti libéral du Québec
Frontenac	Laurent Lessard	Parti libéral du Québec
Gaspé	Georges Mamelonet	Parti libéral du Québec

13 janvier 2009

Gatineau	Stéphanie Vallée	Parti libéral du Québec
Gouin	Nicolas Girard	Parti québécois
Groulx	René Gauvreau	Parti québécois
Hochelaga-Maisonneuve	Carole Poirier	Parti québécois
Hull	Maryse Gaudreault	Parti libéral du Québec
Huntingdon	Stéphane Billette	Parti libéral du Québec
Iberville	Marie Bouillé	Parti québécois
Îles-de-la-Madeleine	Germain Chevarie	Parti libéral du Québec
Jacques-Cartier	Geoffrey Kelley	Parti libéral du Québec
Jean-Lesage	André Drolet	Parti libéral du Québec
Jeanne-Mance—Viger	Filomena Rotiroti	Parti libéral du Québec
Jean-Talon	Yves Bolduc	Parti libéral du Québec
Johnson	Étienne-Alexis Boucher	Parti québécois
Joliette	Véronique Hivon	Parti québécois
Jonquière	Sylvain Gaudreault	Parti québécois
Kamouraska- Témiscouata	Claude Béchard	Parti libéral du Québec
Labelle	Sylvain Pagé	Parti québécois
Lac-Saint-Jean	Alexandre Cloutier	Parti québécois
LaFontaine	Tony Tomassi	Parti libéral du Québec
La Peltrie	Éric Caire	Action démocratique du Québec
La Pinière	Fatima Houda-Pepin	Parti libéral du Québec
Laporte	Nicole Ménard	Parti libéral du Québec
La Prairie	François Rebello	Parti québécois
L'Assomption	Scott Mckay	Parti québécois
Laurier-Dorion	Gerry Sklavounos	Parti libéral du Québec
Laval-des-Rapides	Alain Paquet	Parti libéral du Québec
Laviolette	Julie Boulet	Parti libéral du Québec
Lévis	Gilles Lehouillier	Parti libéral du Québec
Lotbinière	Sylvie Roy	Action démocratique du Québec
Louis-Hébert	Sam Hamad	Parti libéral du Québec
Marguerite-Bourgeoy	Monique Jérôme-Forget	Parti libéral du Québec
Marguerite-D'Youville	Monique Richard	Parti québécois
Marie-Victorin	Bernard Drainville	Parti québécois
Marquette	François Ouimet	Parti libéral du Québec
Maskinongé	Jean-Paul Diamond	Parti libéral du Québec
Masson	Guillaume Tremblay	Parti québécois
Matane	Pascal Bérubé	Parti québécois
Matapédia	Danielle Doyer	Parti québécois
Mégantic-Compton	Johanne Gonthier	Parti libéral du Québec
Mercier	Amir Khadir	Québec Solidaire
Mille-Îles	Francine Charbonneau	Parti libéral du Québec

13 janvier 2009

Mirabel	Denise Beaudoin	Parti québécois
Montmagny-L'Islet	Norbert Morin	Parti libéral du Québec
Montmorency	Raymond Bernier	Parti libéral du Québec
Mont-Royal	Pierre Arcand	Parti libéral du Québec
Nelligan	Yolande James	Parti libéral du Québec
Nicolet-Yamaska	Jean-Martin Aussant	Parti québécois
Notre-Dame-de-Grâce	Kathleen Weil	Parti libéral du Québec
Orford	Pierre Reid	Parti libéral du Québec
Outremont	Raymond Bachand	Parti libéral du Québec
Papineau	Norman MacMillan	Parti libéral du Québec
Pointe-aux-Trembles	Nicole Léger	Parti québécois
Pontiac	Charlotte L'Écuyer	Parti libéral du Québec
Portneuf	Michel Matte	Parti libéral du Québec
Prévost	Gilles Robert	Parti québécois
René-Lévesque	Marjolain Dufour	Parti québécois
Richelieu	Sylvain Simard	Parti québécois
Richmond	Yvon Vallières	Parti libéral du Québec
Rimouski	Irvin Pelletier	Parti québécois
Rivière-du-Loup	Mario Dumont	Action démocratique du Québec
Robert-Baldwin	Pierre Marsan	Parti libéral du Québec
Roberval	Denis Trottier	Parti québécois
Rosemont	Louise Beaudoin	Parti québécois
Rousseau	François Legault	Parti québécois
Rouyn-Noranda— Témiscamingue	Daniel Bernard	Parti libéral du Québec
Saint-François	Monique Gagnon- Tremblay	Parti libéral du Québec
Saint-Henri— Sainte-Anne	Marguerite Blais	Parti libéral du Québec
Saint-Hyacinthe	Émilien Pelletier	Parti québécois
Saint-Jean	Dave Turcotte	Parti québécois
Saint-Laurent	Jacques P. Dupuis	Parti libéral du Québec
Sainte-Marie— Saint-Jacques	Martin Lemay	Parti québécois
Saint-Maurice	Claude Pinard	Parti québécois
Shefford	François Bonnardel	Action démocratique du Québec
Sherbrooke	Jean Charest	Parti libéral du Québec
Soulanges	Lucie Charlebois	Parti libéral du Québec
Taillon	Marie Malavoy	Parti québécois
Taschereau	Agnès Maltais	Parti québécois
Terrebonne	Mathieu Traversy	Parti québécois
Trois-Rivières	Danielle St-Amand	Parti libéral du Québec

13 janvier 2009

Ungava	Luc Ferland	Parti québécois
Vachon	Camil Bouchard	Parti québécois
Vanier	Patrick Huot	Parti libéral du Québec
Vaudreuil	Yvon Marcoux	Parti libéral du Québec
Verchères	Stéphane Bergeron	Parti québécois
Verdun	Henri-François Gauthrin	Parti libéral du Québec
Viau	Emmanuel Dubourg	Parti libéral du Québec
Vimont	Vincent Auclair	Parti libéral du Québec
Westmount— Saint-Louis	Jacques Chagnon	Parti libéral du Québec

Puis, le secrétaire général dépose :

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale* dans le cadre des élections générales du 8 décembre 2008.

(Dépôt n° 3-20090113)

Le secrétaire général communique et dépose sept lettres que lui a adressées M. Jean Charest, premier ministre, en date du 18 décembre 2008, l'informant des nominations suivantes :

- M. Jacques P. Dupuis, député de Saint-Laurent, à la fonction de leader du gouvernement, à compter du 18 décembre 2008;
(Dépôt n° 4-20090113)
- Mme Line Beauchamp, députée de Bourassa-Sauvé, à la fonction de leader adjointe du gouvernement, à compter du 18 décembre 2008;
(Dépôt n° 5-20090113)
- M. Henri-François Gauthrin, député de Verdun, à la fonction de leader adjoint du gouvernement, à compter du 18 décembre 2008;
(Dépôt n° 6-20090113)
- M. Pierre Moreau, député de Châteauguay, à la fonction de whip en chef du gouvernement, à compter du 18 décembre 2008;
(Dépôt n° 7-20090113)
- M. Vincent Auclair, député de Vimont, à la fonction de whip adjoint du gouvernement, à compter du 18 décembre 2008;
(Dépôt n° 8-20090113)

13 janvier 2009

- Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges, à la fonction de whip adjointe du gouvernement, à compter du 18 décembre 2008;
(Dépôt n° 9-20090113)
- M. Lawrence S. Bergman, député de D'Arcy-McGee, à la fonction de président du caucus du gouvernement, à compter du 18 décembre 2008.
(Dépôt n° 10-20090113)

Puis, le secrétaire général communique et dépose cinq lettres que lui a adressées Mme Pauline Marois, chef de l'opposition officielle, trois en date du 16 décembre 2008 et deux en date du 18 décembre 2008, l'informant des nominations suivantes :

- M. Stéphane Bédard, député de Chicoutimi, à la fonction de leader de l'opposition officielle, à compter du 16 décembre 2008;
(Dépôt n° 11-20090113)
- Mme Agnès Maltais, députée de Taschereau, à la fonction de leader adjointe de l'opposition officielle, à compter du 16 décembre 2008;
(Dépôt n° 12-20090113)
- Mme Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, à la fonction de whip en chef de l'opposition officielle, à compter du 16 décembre 2008;
(Dépôt n° 13-20090113)
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, à la fonction de whip adjoint de l'opposition officielle, à compter du 16 décembre 2008;
(Dépôt n° 14-20090113)
- M. Martin Lemay, député de Sainte-Marie–Saint-Jacques, à la fonction de président du caucus de l'opposition officielle, à compter du 16 décembre 2008.
(Dépôt n° 15-20090113)

M. Charest, premier ministre, informe le secrétaire général que Son Honneur le lieutenant-gouverneur demande aux membres de l'Assemblée nationale d'élire un président.

13 janvier 2009

Le secrétaire général invite le doyen de l'Assemblée, M. Paradis (Brome-Missisquoi), à présider l'élection du président de l'Assemblée nationale.

M. le doyen obtient le consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 5 à 8 du Règlement, ayant trait à l'élection du président, selon un document qu'il dépose, intitulé :

« Règlement et règles de fonctionnement concernant l'élection du président de l'Assemblée nationale au scrutin secret. »

(Dépôt n° 16-20090113)

Puis il communique et dépose :

La liste des noms des candidats à la charge de président de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 17-20090113)

LISTE DES NOMS DES CANDIDATS
À LA CHARGE DE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- M. Yvon Vallières (Richmond)

En application des règles, M. le doyen proclame élu, à titre de président de l'Assemblée nationale, le député de Richmond, M. Yvon Vallières.

En conséquence, M. le doyen quitte le fauteuil.

Puis, M. Charest, premier ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup), et M. Khadir (Mercier), accompagnent M. Vallières au fauteuil du président.

La masse est ensuite portée sur la table et, en conséquence, la séance est ouverte.

M. le président prononce alors une allocution.

13 janvier 2009

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale ratifie la procédure particulière utilisée pour l'élection du président contenue dans un document intitulé « Règlement et règles de fonctionnement concernant l'élection du président de l'Assemblée nationale au scrutin secret », déposé préalablement par le doyen de l'Assemblée, le député de Brome-Missisquoi et, par conséquent, que l'Assemblée entérine le résultat du vote en vertu de cette procédure.

La motion est adoptée.

M. le président invite l'Assemblée à procéder à l'élection du premier vice-président.

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE Mme Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière, soit élue première vice-présidente de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

M. le président proclame élue, à titre de première vice-présidente de l'Assemblée, Mme Houda-Pepin (La Pinière).

M. le président invite l'Assemblée à procéder à l'élection du deuxième vice-président.

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE M. Jacques Chagnon, député de Westmount–Saint-Louis, soit élu deuxième vice-président de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

13 janvier 2009

M. le président proclame élu, à titre de deuxième vice-président de l'Assemblée, M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis).

M. le président invite l'Assemblée à procéder à l'élection du troisième vice-président.

Mme Marois, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, soit élu troisième vice-président de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

M. le président proclame élu, à titre de troisième vice-président de l'Assemblée, M. Gendron (Abitibi-Ouest).

Puis, M. Charest, premier ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup) et M. Khadir (Mercier), prennent la parole.

Du consentement de l'Assemblée, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QU'aujourd'hui, après l'adoption de la présente motion, l'Assemblée ajourne ses travaux au mercredi 14 janvier 2009 à 10 heures;

QUE la séance du 14 janvier 2009 débute par l'allocution du lieutenant-gouverneur;

QUE, aussitôt après, les règles gouvernant l'ouverture de la session soient suspendues conformément à l'article 25 du Règlement et que l'Assemblée procède ensuite aux affaires courantes;

13 janvier 2009

QU'au cours de la période des affaires courantes de la séance du 14 janvier 2009, il soit permis au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de présenter un projet de loi;

QUE dès le début des affaires du jour, il soit permis à la ministre des Finances de prononcer un énoncé économique d'une durée maximale de 30 minutes et qu'immédiatement après, le critique financier de l'Opposition officielle ait droit à 5 minutes de commentaires;

QUE les travaux de l'Assemblée soient ensuite suspendus jusqu'à 14 heures;

QU'à la reprise des travaux, à 14 heures, l'Assemblée procède à un débat restreint sur l'énoncé économique de la ministre des Finances d'une durée maximale de 4 heures 30 minutes, dont 35 minutes allouées aux députés indépendants et réparties de la façon suivante : 30 minutes aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec et 5 minutes au député de Mercier, 5 minutes réservées pour une réplique de la ministre des Finances, le reste du temps étant réparti également entre les groupes parlementaires sans que les interventions ne soient soumises à aucune limite de temps, que le temps non-utilisé par un groupe parlementaire soit redistribué à l'autre groupe, que le temps non-utilisé par les députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec soit redistribué au député de Mercier et que le temps non-utilisé par le député de Mercier soit redistribué aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec;

QUE les travaux de l'Assemblée soient suspendus de 18 heures 30 à 20 heures;

QU'au terme du débat restreint, l'Assemblée procède ensuite au débat sur l'adoption de principe du projet de loi présenté par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

13 janvier 2009

QUE la durée maximale du débat sur l'adoption du principe du projet de loi soit de 100 minutes, dont 20 minutes allouées aux députés indépendants et réparties de la façon suivante : 17 minutes aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec et 3 minutes au député de Mercier et 5 minutes réservées pour une réplique du ministre, le reste du temps étant réparti également entre les groupes parlementaires sans que les interventions ne soient soumises à aucune limite de temps;

QU'au terme du débat sur l'adoption du principe du projet de loi, l'Assemblée procède à sa mise aux voix et que dès son principe adopté, le projet de loi soit ensuite automatiquement renvoyé en commission plénière pour étude détaillée et que l'Assemblée se transforme immédiatement en commission plénière afin de procéder à cette étude;

QUE la durée maximale de l'étude en commission plénière du projet de loi soit d'une durée de 2 heures;

QU'au terme du délai prévu pour l'étude en commission plénière du projet de loi, le président de la commission mette aux voix immédiatement en bloc, sans débat, sans en faire lecture et sans vote par assis et levé les amendements dont la commission n'aurait pas disposé y compris les amendements que le ministre n'aurait pas proposés en cours d'étude mais dont il saisira le président de la commission plénière à ce moment; que le président de la commission plénière mette aux voix par la suite en bloc, sans débat, sans en faire lecture et sans vote par assis et levé les articles du projet de loi ainsi amendés; que dès après le président de la commission plénière mette aux voix en bloc, sans débat, sans en faire la lecture et sans vote par assis et levé les articles dont la commission n'aurait pas disposé; que par la suite le titre et les autres intitulés ainsi que les annexes, le cas échéant, du projet de loi, amendé ou non, soient mis aux voix en bloc, sans en faire la lecture, sans débat et sans vote par assis et levé; qu'enfin le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée sans que soient consultées ni la commission ni l'Assemblée et que ce rapport soit mis aux voix sans appel nominal;

13 janvier 2009

QUE l'Assemblée ajourne ensuite ses travaux au jeudi 15 janvier 2009 à 10 heures;

QU'à l'ouverture des travaux du 15 janvier, l'Assemblée procède aux affaires courantes;

QUE dès le début des affaires du jour, l'Assemblée procède au débat sur l'adoption du projet de loi pour une durée maximale de 65 minutes, dont 10 minutes allouées aux députés indépendants et réparties de la façon suivante : 8 minutes aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec et 2 minutes au député de Mercier et 5 minutes réservées pour une réplique du ministre, le reste du temps étant réparti également entre les groupes parlementaires sans que les interventions ne soient soumises à aucune limite de temps;

QU'au cours du débat sur l'adoption du projet de loi, un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse faire motion sans préavis pour qu'il soit envoyé en commission plénière, en vue de l'étude des amendements qu'il indique; qu'une telle motion soit immédiatement mise aux voix sans débat et sans appel nominal et que, dès l'adoption de la motion, l'Assemblée se transforme automatiquement en commission plénière; que la durée de l'étude de ces amendements en commission plénière soit fixée à un maximum de 15 minutes; qu'au terme de cette étude, les amendements soient mis aux voix immédiatement en bloc, sans que le président en donne lecture et sans vote par assis et levé, y compris les amendements que le ministre qui présente ledit projet de loi n'aurait pas pu proposer en cours d'étude; après quoi, que le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée sans que soient consultées ni la commission ni l'Assemblée; que ce rapport soit mis aux voix immédiatement sans débat et sans appel nominal;

QU'à tout moment des séances extraordinaires, le président puisse suspendre les travaux à la demande d'un ministre ou d'un leader adjoint du gouvernement;

QUE les dispositions du Règlement de l'Assemblée nationale inconciliables avec la présente motion ne puissent s'appliquer;

13 janvier 2009

QUE dès après le vote sur l'adoption du projet de loi,
l'Assemblée soit ensuite ajournée au mardi 10 mars 2009 à
14 heures;

QUE cette entente devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée.

À 15 h 19, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée
s'ajourne au mercredi 14 janvier 2009, à 10 heures.

Le Président

YVON VALLIÈRES